



République et canton de Genève

Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 26 mars 2015, le Conseil municipal n'a adopté aucune délibération.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :
Sonja Molinari

Carouge, le 2 avril 2015/DVO